

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal de VENERIEU

2 février 2026 à 20 heures.

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de février à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. C. FRANZOI.

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Date de convocation : **29/01/2026**

	En exercice	Présents	Votants	Absents	Exclus
Nombre de conseillers	15	9	12	6	0

Elus		Présent(e)s	Absent(e)s	Procuration	Pouvoir
Audrey	AUFRESNE		1	1	Christian FRANZOI
Jacques	DOVILLEZ	1			
Christian	FRANZOI	1			
Catherine	FRANZOI	1			
Elie	GENTY		1		
Franck	GINET	1			
Katy	GUER		1	1	Franck GINET
Benoit	JAS	1			
Thibault	JAS		1		
Pascaline	MARTIN	1			
Bernard	MATHIEU	1			
Bernard	ODET		1	1	Christian FRANZOI
Patrick	ROUSSELIN	1			
Sandrine	TARDY	1			
Christophe	TARDY		1		
TOTAL		9	6	3	

ORDRE DU JOUR

Affaire N°1 : REPORT DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le conseil Municipal après avoir approuvé le compte financier unique 2025 indique savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT : résultat cumulé

Excédent de Fonctionnement 2024 :	430 922,61 €
Résultat 2025 :	<u>27 692,36 €</u>
Résultat cumulé 2024/2025 :	458 614,97 €

SECTION INVESTISSEMENT : résultat cumulé

Résultat d'investissement 2024 :	- 139 260,61€
Résultat 2025 :	<u>- 100 989,65€</u>
Résultat cumulé 2024/2025 :	- 240 250,26 €

EXCEDENT TOTAL DE CLOTURE : + 218 364,71 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide par :

12 voix pour, 0 voix contre et 0 Abstention savoir :

- D'indiquer le déficit d'investissement de **-240 250,26 €** au compte R1 : dépenses d'investissement au BP2026
- De reporter l'excédent de fonctionnement de **+ 458 614,97 €** au compte 002 recettes de fonctionnement au BP2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Mr Christian FRANZOI, le Maire propose au conseil municipal après l'avoir présenté en comptabilité M57, le vote du budget Primitif 2026.

BALANCE GENERALE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 123 014,97€
Recettes	1 123 014,97€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	389 500,00€
Recettes	389 500,00€

Le conseil Municipal en prend connaissance et vote

12 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

Le budget Primitif 2026 est accepté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 02/02/2026

Affaire N°2 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Le Maire, le conseil Municipal décide et vote
12 Pour, 0 Contre et 0 Abstention
L'application des taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2026 soit :

Taxe d'habitation	Non votée
Taxe du foncier bâti	38,90%
Taxe du foncier non bâti	46,00%
Taxe habitation résidences secondaires	9,79%

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 03/02/2026

La séance est levée à 20H35

Le Maire : C. FRANZOI

Le secrétaire : F. GINET

